

Vous avez signé au moment de votre inscription une charte sur le bon usage de l'informatique. Vous avez accès à cette charte en annexe. Pour les différentes situations, pouvez-vous dire si l'élève fraude ou non et expliquer pourquoi grâce à l'annexe.

- 1) Rafaël a laissé sa session connectée en allant en pause pour gagner du temps en revenant de celle-ci.

Rafaël a fraudé, car il est inscrit dans la charte qu'"il faut se déconnecter en quittant son poste", or en prenant sa pause il a laissé sa session connectée.

- 2) Mathis pour se prouver ses compétences informatiques a essayé sans succès de pénétrer le système informatique du lycée.

Mathis a fraudé, car il a essayé de pénétrer dans un système informatique se qui est interdit par la loi, de plus il a nui au bon fonctionnement du parc informatique, ce qui également interdit par la charte.

- 3) Maxence s'absente quelques instants pour prendre un café. Nathan s'installe devant son ordinateur (resté connecté avec Maxence). Il efface le fichier du projet à rendre pour le lendemain.

Maxence et Nathan ont fraudés. Maxence, car il est parti sans se déconnecter de sa session quand il a quitté son poste. Et Nathan, parce qu'il y a porté atteinte à la propriété intellectuelle et supprimer du contenu sans l'accord de la personne responsable.

- 4) Ramzi s'absente quelques instants aider un collègue bloqué sur un projet. Stéphane s'installe devant son ordinateur (resté connecté avec Ramzi). Stéphane envoie un courrier électronique bidon (au nom de Ramzi) au professeur.

Ramzi a fraudé, car il s'est pas déconnecté du poste au le quittant. Et Stéphane également, car il n'a pas utilisé la messagerie dans le cadre de la législation.

- 5) Clément a acheté un super jeu dont il a fait une copie avant de l'installer sur son ordinateur.

Clément a fraudé, car la charte précise qu'il est interdit de copier des jeux, musiques, images et logiciels sans rapport avec la formation.

- 6) Killian se déconnecte de son poste avant de repartir chez lui.

Killian n'a pas fraudé, car il respecte la charte indiquant qu'il faut se déconnecter en quittant son poste.

**Correction : Killian a fraudé, car il n'a pas éteint son poste à la fin de la journée.**

- 7) Arthur pour faire une blague à Nicolas, lui donne une clé USB de jeux dans laquelle il a inséré un virus de sa création. L'ordinateur de Nicolas ne démarre plus.

Nicolas a fraudé, car il a inséré un périphérique de stockages sans autorisation ou contrôle du responsable du matériel, qui est interdit par la charte. De plus, Arthur a occasionné des détériorations et nui au bon fonctionnement du parc informatique.

- 8) Marcus veut partager sa musique à tous ces collègues. Il partage donc son dossier musical sur le serveur de partage.

NOM : Rambaud Prénom : Evan	La charte informatique	Durée : 01h00
--------------------------------	------------------------	---------------

Marcus a fraudé, car il a utilisé le matériel à des fins personnelles, or il inscrit dans la charte qu'« il est interdit de copier des jeux, musiques, images et logiciels sans rapport avec la formation dans les dossiers personnels ou dans les dossiers communs ».

9) Théo a réussi à accéder à Pronote. Par colère, il a modifié toutes les notes obtenues par Alexis.

Théo a fraudé, car il n'a pas respecté les règles juridiques, respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales, ce qui est interdit par la charte et la loi.

10) Fabien décide d'aller voir le site [www.netflix.fr](http://www.netflix.fr).

Fabien a fraudé car il indique que l'« usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique », ce qui n'est pas le cas d'un site de streaming. Cependant, il n'a pas fraudé si la consultation du site était dans le cadre d'une recherche documentaire dans le cadre pédagogique.

## **Annexes :**

### **Charte Informatique**

[jean-rostand-chantilly.ac-amiens.fr/charte-informatique/](http://jean-rostand-chantilly.ac-amiens.fr/charte-informatique/)

JRAdministrator

Confidentialité :

- Les noms d'utilisateur et mots de passe sont strictement personnels et ne doivent être communiqués à aucune autre personne
- Il faut se déconnecter en quittant son poste

Protection des matériels :

- Tout utilisateur du matériel et des logiciels informatiques s'engage à n'occasionner aucune détérioration et à ne pas nuire au bon fonctionnement du parc informatique
- Le matériel ne doit être utilisé que pour des activités pédagogiques
- Les élèves ne peuvent rester seuls en salle informatique sans la présence d'un professeur ou d'un surveillant même pour une durée limitée, même pour un groupe à effectif limité
- Les ordinateurs doivent être éteints à la fin du dernier cours de la journée
- La consommation dans les salles de toute boisson et nourriture est strictement interdite

Protection des logiciels et stockage des données :

- Il est interdit de télécharger et d'installer des logiciels et d'utiliser des programmes en ligne
- Les utilisateurs sont avertis qu'un système de surveillance est mis en place qui permet de vérifier à distance l'utilisation normale de l'ordinateur en général et l'accès aux sites Internet en particulier
- Il est interdit de copier des jeux, musiques, images et logiciels sans rapport avec la formation dans les dossiers personnels ou dans les dossiers communs
- Il est interdit d'installer ou d'insérer des périphériques de stockage personnels tels que le CD, DVD, clé USB, disquette... sans autorisation ou contrôle du responsable du matériel
- Il est interdit de modifier, supprimer, déplacer les dossiers et fichiers communs sans l'accord de la personne responsable
- La taille maximale autorisée pour les répertoires personnels est de 100 Mo pour les élèves et 700 Mo pour les professeurs. Si, dans le cadre des sections de TS vous avez besoin de plus d'espace, veuillez le signaler au gestionnaire de réseau

Internet et messagerie

- Tout accès aux sites à caractères injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est interdit
- Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques, respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales
- Seuls sont autorisés en téléchargement les documents en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant
- L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique
- L'usage du « chat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits
- Chaque compte est muni d'un d'identifiant et d'un mot de passe personnel à ne pas transmettre
- Chaque utilisateur est personnellement responsable des contenus diffusés
- L'utilisation de la messagerie s'effectue dans le cadre de la législation en vigueur, notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers, à l'image, à la propriété privée, aux droits d'auteur, aux libertés et au respect de la personne